

Conformément à la demande formulée ci-dessus le Conseil Exécutif, à sa réunion du 7 novembre dernier, a adopté la résolution suivante :

Que le Conseil Exécutif de la Société des Artisans Canadiens-Français, ayant pris communication du projet émis à Montréal, le 31 août 1899, concernant la coopération des Sociétés de Secours Mutuel à l'œuvre de la colonisation, approuve le dit projet et désire contribuer à sa réalisation.

Que, sans contracter aucun engagement légal, le conseil exécutif de la Société des Artisans Canadiens-Français fera son possible pour promouvoir l' " Œuvre Patriotique " et qu'à cette fin il nomme M. Olivier Dufresne, contrôleur de la cité et ex-président général, comme délégué pour le représenter dans le " Comité de l'Œuvre Patriotique. "

EXTRAIT

DU RAPPORT DES AUDITEURS

M. le Président,

Le 2 octobre et les jours suivants nous avons audité les livres de notre société pour le semestre finissant le 30 juin dernier.

Il nous a fait plaisir de trouver que les affaires de la société sont très prospères, et que les finances sont dans un état parfait.

Nous avons constaté que la valeur de la société est de \$258,138.82, soit une augmentation de \$11,320.79 pour les derniers six mois.

(6) En faisant l'examen des livres du trésorier général nous avons constaté que plusieurs rapports mensuels des succursales n'étaient pas signés de la manière requise par les règlements ; plusieurs succursales n'ont pas envoyé de rapports semestriels ; d'autres succursales l'ont envoyé deux ou trois mois après que le semestre était terminé ; certaines succursales font leur rapport semestriel d'une manière très négligente, surtout en ce qui concerne l'actif et le passif. Il est très important que cet état de chose change, car autrement, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible pour le trésorier général de faire un état exact de la position financière de la société. Nous espérons que les présidents des succursales verront à ce que les officiers chargés de faire ces rapports remplissent leurs devoirs tels que définis par les règlements. Nous demandons aux censeurs des succursales d'être plus particuliers dans la vérification des rapports de leur succursale.

J. S. MATTE,

Le 9 déc. 1899.

J. U. RATTEZ,

Auditeurs.

LE CONCOURS

La publication des conditions du concours de 1899 dans le dernier numéro du Bulletin a eu un excellent résultat. Ce qui contribue à créer l'émulation, ce sont les chiffres que nous avons donné du nombre de succursales et des membres qui étaient entrés en lice, ainsi que du plus grand nombre de membres admis par quelques-unes d'entre elles et par les membres.

Nous avons dit alors sous l'entête d'un petit article, *Qui remportera la palme ?* que depuis le premier octobre jusqu'au dix novembre, vingt-six succursales avaient pris part au concours, recrutant durant cette période, cent soixants-dix-huit membres.

Nous ajoutions qu'en justice pour tous, nous ne voulions pas donner les noms des succursales qui étaient en tête de la liste.

Sur la représentation d'un grand nombre d'intéressés au succès du concours, et à la demande presque générale, nous donnons aujourd'hui les noms des dix premières succursales qui figurent sur la liste du concours avec le plus grand nombre de membres à leur crédit.

Comme on le verra, une succursale, Verchères, une des plus jeunes, inaugurée le 1er octobre dernier, dépasse déjà le nombre requis, (50), ce qui lui donne droit au " Drapeau d'honneur ".

Elle est suivie de près par Ottawa la succursale (capitale), qui a enregistré 53 nouveaux membres. Les succursales des États-Unis, viennent ensuite avec un beau contingent qu'elles augmentent tous les jours, et nous sommes portés à croire que cinq " Drapeaux d'honneur ", iront dans la république américaine.

Depuis le 10 novembre dernier nous avons enregistré 246 admissions, c'est-à-dire, 68 de plus que le mois précédent, donnant actuellement un total de 446 nouveaux membres admis depuis le commencement du concours, le 1er octobre.

Cette fois 39 succursales ont pris part à la lutte, au lieu de 26, au mois dernier, et 212 membres ont présenté et fait admettre de nouveaux membres.

Les dix premières succursales qui ont admis le plus grand nombre de membres depuis l'ouverture du concours, sont les suivantes :

Verchères	a admis	55	membres.
Ottawa	"	53	"
Bureau central	"	30	"
Woonsocket	"	26	"
Manchester	"	24	"
Lewiston	"	24	"
Worcester	"	19	"
Springfield	"	18	"
Ware	"	17	"
Fall River	"	15	"

Sorel suit avec 12, Saint-Charles de Montréal avec